

CHARTRE INFORMATIQUE

1. Cadre légal et respect des personnes

L'utilisation des ressources numériques de l'établissement s'inscrit dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Droit de la personne et cyberharcèlement : Il est strictement interdit d'utiliser le réseau ou les outils de l'établissement pour véhiculer des injures, diffamer, menacer ou porter atteinte à la vie privée d'autrui. Tout acte de cyberharcèlement (intimidation, diffusion de fausses informations, publication de photos/vidéos sans consentement), y compris via les réseaux sociaux s'il impacte le climat scolaire de l'établissement, fera l'objet de sanctions disciplinaires et de poursuites pénales.

Protection des données (RGPD) : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'établissement s'engage à protéger les données personnelles des utilisateurs. En contrepartie, chaque utilisateur s'interdit de collecter, divulguer ou traiter des données personnelles d'autrui (élèves, personnels) sans autorisation.

Propriété intellectuelle : Il est interdit de copier, d'échanger, de télécharger ou de diffuser illégalement des œuvres protégées (musique, vidéos, logiciels, jeux, manuels scolaires) depuis le réseau.

Ordre public et laïcité : Il est interdit de consulter, stocker ou diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pornographique, ou incitant à la violence et à des actes illégaux. En application du principe de laïcité, toute propagande politique ou religieuse est proscrite.

2. Authentification et sécurité du réseau

Identifiants personnels : Chaque utilisateur dispose d'un compte personnel (ENT, session) accessible par un identifiant et un mot de passe. Ces identifiants sont strictement confidentiels, personnels et inaccessibles.

Responsabilité : L'utilisateur est responsable de toutes les actions menées depuis son compte. Les mots de passe doivent respecter les critères de robustesse exigés. En cas de suspicion de piratage, le responsable numérique (TICE) doit être alerté immédiatement.

Sécurité du système : Toute tentative d'intrusion, de modification des configurations réseau ou de contournement des systèmes de sécurité (VPC, serveurs) constitue un délit. L'introduction délibérée de virus ou de logiciels malveillants est passible de poursuites.

3. Matériel personnel

Autorisation de connexion : Les utilisateurs sont autorisés à connecter leurs tablettes numériques individuelles distribuées par l'établissement (ou la Région) exclusivement sur le réseau Wi-Fi réservé à cet effet (L-eC Tablette).

Responsabilité matérielle : L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de casse ou de dysfonctionnement technique d'un appareil personnel au sein des locaux. Il est conseillé de prendre une assurance.

Règles d'usage : Les équipements personnels connectés au réseau de l'établissement demeurent soumis à l'ensemble des règles de la présente charte. L'usage du smartphone ou du PC personnel en classe est strictement limité aux activités pédagogiques validées par l'enseignant.

4. Usage des outils numériques et de l'Intelligence Artificielle (IA)

Priorité pédagogique : L'accès à Internet et aux ordinateurs est réservé à un usage pédagogique, d'orientation et culturel. L'usage récréatif abusif (jeux en ligne non pédagogiques, streaming vidéo hors cadre éducatif) est interdit. Les messageries personnelles sont tolérées exclusivement pour les démarches administratives, de stage ou d'orientation.

Intelligence Artificielle (IA) : L'utilisation des outils d'IA générative (générateurs de texte, de code ou d'images) est autorisée dès lors qu'elle s'intègre dans un projet pédagogique encadré par un enseignant. Le plagiat par IA (présenter un texte entièrement généré par une IA comme son propre travail) est strictement interdit. L'utilisateur s'engage à citer l'usage d'une IA lorsque celle-ci a été utilisée dans le cadre de ses recherches ou travaux.

5. Droits et contrôles de l'établissement

Contrôle et traçabilité : Afin de répondre à l'obligation légale de protection des mineurs et de sécurité du réseau, l'établissement enregistre les données de connexion (historique de navigation, horaires) et se réserve le droit de contrôler l'activité sur son réseau, dans le respect de la vie privée des utilisateurs.

Gestion des espaces de stockage : L'établissement se réserve le droit de supprimer les fichiers stockés sur ses serveurs ou espaces cloud institutionnels si ces derniers dépassent les quotas alloués, saturent le réseau, ou sont en infraction avec la présente charte.

Responsabilité des données : Malgré les protocoles de sauvegarde mis en place, l'établissement ne saurait être tenu responsable de la perte accidentelle de données ou de travaux stockés sur ses serveurs ou cloud. Il appartient à l'utilisateur de dupliquer ses documents importants.

6. Sanctions

Le non-respect des règles de la présente charte expose l'utilisateur aux mesures et sanctions suivantes, proportionnées à la gravité des faits :

1. Avertissement oral ou écrit.
2. Suspension temporaire ou définitive de l'accès au réseau Wi-Fi ou aux outils informatiques de l'établissement.
3. Sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur (retenue, exclusion temporaire ou définitive).
4. Poursuites civiles et pénales prévues par la loi en cas d'infraction caractérisée (vol de données, cyberharcèlement, piratage).

Charte informatique des usagers du lycée des Calanques

J'ai lu et j'accepte la charte informatique du lycée (document à conserver par les parents)

oui

non

NOM, prénoms (parent/tuteur légal pour les mineurs)

Date et signature de l'élève :

Date et signature des parents / représentant légal :

+ SIGNATURE OBLIGATOIRE RECTO FICHE D'INSCRIPTION, DERNIER PARAGRAPHE